

L'an deux mil vingt et le vingt-trois janvier à dix-sept heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. MANET Michel, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe et Mme GARAGNON Michèle.

Absents : M. GALLIANO David, Mme BONIFAY Magali et DE PRAETER Marie-Ange.

Secrétaire de séance : Mme GARAGNON Michèle.

Programme 2019 de SyMÉnergie05 : convention financière pour l'enfouissement des réseaux secs de la rue du Reclus :

La commune a reçu une convention financière relative à la participation restant à sa charge concernant l'enfouissement des réseaux secs de la rue du Reclus. A sa lecture le maire décide de reporter ce point à un prochain ordre du jour dès qu'il aura eu plus de précisions sur la répartition du coût des travaux entre chaque partie.

IT 05 : convention pour assistance au montage de dossiers de demande de subvention :

La commune s'est rapprochée d'IT 05 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la consultation, l'analyse des offres... relative à la construction d'une route sur le chemin rural du Serre des Istans desservant le hameau des Iscles. Il est proposé de valider les termes de cette convention.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Demandes de subventions au Département et à l'Etat (DETR) pour les travaux d'amélioration de voirie et de reconstruction du pont des Iscles :

Le maire annonce que les entreprises vont être consultées pour effectuer dans un premier temps les travaux d'urgence sur le chemin. Il explique la nécessité de demander des subventions pour pouvoir financer la reconstruction du pont des Iscles ainsi que la remise en état du chemin rural desservant le hameau. Il s'est rapproché des services de l'Etat et du Département qui peuvent apporter une aide financière pour ces travaux. Après les avoir fait estimer par les services d'IT 05 il est proposé de leur envoyer rapidement les dossiers de demande de subvention.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

*Voirie communale* : D'autres chemins doivent encore être arrangés sur la commune mais le budget étant limité il faudra étaler leur remise en état dans le temps.

*Rénovation des salles de la mairie* : Les travaux prévus pour rafraîchir les salles communales vont commencer par l'ancienne école (peinture, électricité...).

*Commerce multiple* : Le gérant du Coccimarket a rendez-vous avec le tribunal de commerce prochainement pour engager une procédure de liquidation judiciaire. Comme la supérette est fermée, le relais postal ne fonctionne plus et le maire cherche une solution pour conserver ce service sur la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 10.**